



## UFR de MATHÉMATIQUES

### PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 28 avril 2005

**Membres présents ou représentés :**

Collège IATOS : Monique GAFFIER

Collège étudiants : Emmanuel GUEFIF, Vanessa PASTOREL

Collège B : Michel CRETIN, Olivier MARGUIN, Fabienne OUDIN-DARDUN, Anne PERRUT

Collège A : Stéphane ATTAL, Thierry FACK, Johannes KELLENDONK, Petru MIRONESCU, Claude ROGER

Membres extérieurs : Jean-Claude SIKORAV (ENS), Peter BOYLE (CIRC)

*Invité : Joseph LIETO, Directeur de l'ISTIL*

*Soit 14 membres présents sur les 18 membres du conseil en exercice.*

Le Directeur de l'UFR ouvre la séance à 17h00.

Il accueille les nouveaux membres élus du collège A.

Au préalable, il propose de reporter le point n°4 de l'ordre du jour qui concernait la convention d'intégration de la bibliothèque de mathématiques au SCD, car à ce jour, Monsieur Cavalier, directeur du SCD n'a pas encore eu le temps de valider le document.

1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 31 mars 2005.

Mme Chambe précise que les crédits BQR 2005 alloués à l'UFR de Mathématiques s'élèvent à 28 000 euros en tout. Les dossiers d'installation présentés par Attal, Iftimie, Benzoni et Kellendonk n'ont obtenu que 2 500 euros chacun et le projet de Volpert a été financé à hauteur de 18 000 euros.

Mme Chambe rappelle que lors de la présentation de la DBM 1 du budget 2005 au Conseil d'UFR du 31 mars, une enveloppe de 80 000 euros avait été prévue, car à cette date, les montants réels n'étaient pas connus. Cependant, la DBM 1 a été saisie le 21 avril 2005 avec les montants réellement attribués.

Monsieur Thierry Fack intervient pour donner des précisions sur les critères d'attribution du BQR par le Conseil scientifique.

Personne n'ayant de remarque particulière à faire sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2005, Monsieur Chamarie met aux voix son approbation. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Modification des statuts et du règlement intérieur de l'UFR

Monsieur Chamarie indique que la modification des statuts de l'UFR nécessite un vote du Conseil d'UFR à la majorité des 2/3 et une validation par le CA de l'Université. En revanche, la modification du règlement intérieur de l'UFR n'a pas besoin d'être soumise à l'approbation du CA. Elle doit simplement être votée par le Conseil d'UFR avec la règle habituelle.

### 1) Modification des statuts :

Monsieur Chamarie annonce que les modifications proposées sont essentiellement liées au changement de la structure des formations (mise en place de la réforme LMD).

Par contre, au niveau de l'article 7, c'est dans un souci d'harmonisation au niveau de l'UCBL que Monsieur Chamarie souhaite modifier la règle concernant les conditions pour s'inscrire sur les listes électorales, et propose donc de remplacer le paragraphe « *Pour pouvoir être inscrits sur les listes électorales du collège correspondant à leur grade, les personnels enseignants chercheurs et enseignants doivent effectuer dans l'U.F.R. au moins la moitié de leurs obligations d'enseignement de référence* » par le paragraphe « **Peuvent également être inscrits sur les listes électorales les enseignants chercheurs et enseignants en fonction dans une autre composante ou un autre établissement mais assurant au moins 20% de leur service statutaire dans l'UFR** ». D'autre part, il suggère de supprimer le paragraphe « *Les personnels enseignants chercheurs et enseignants rattachés au titre de leurs activités de recherche à une unité de formation et de recherche, un institut ou une école interne peuvent, sur leur demande, être inscrits sur les listes électorales en vue des élections au Conseil de l'U.F.R.* » car cette information est redondante.

Monsieur Chamarie propose aussi de remplacer la phrase suivante de l'article 9 : « La présence d'au moins la moitié de ses membres est nécessaire pour la validité des délibérations » par « **La moitié au moins de ses membres présents ou représentés est nécessaire pour la validité des délibérations. Nul ne peut détenir plus d'une procuration** ». Cette modification lui paraît essentielle car ainsi les procurations pourront être prises en compte pour l'atteinte du quorum, ce qui facilitera le fonctionnement du conseil.

Aucun membre de l'UFR n'ayant de remarque à formuler, Monsieur Chamarie soumet au vote les statuts de l'UFR ainsi modifiés (document annexé au présent PV). Les modifications sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

### 2) Modification du règlement intérieur :

Monsieur Chamarie rappelle que le règlement intérieur fixe l'existence et le fonctionnement des commissions.

#### - Commission Formation :

La plupart des propositions de modifications porte sur des mises à jour relatives aux formations et aux structures. Un changement est aussi proposé au niveau du paragraphe sur le fonctionnement de la Commission Formation, pour lever toute ambiguïté : « **Elle se réunit à la demande du directeur de l'UFR ou du Président de la Commission. Le Président de la Commission Formation est élu par le Conseil d'UFR parmi les membres du Conseil** » au lieu de « *Elle se réunit à la demande du Directeur ou du Président de la Commission. Le Président de la Commission Formation est membre du Conseil d'UFR. Il est élu par le Conseil d'UFR.* »

- Commission Recherche :

Comme pour la Commission formation, pour lever toute ambiguïté, Petru Mironescu propose une modification au niveau du paragraphe sur le fonctionnement de la Commission Recherche : « **Elle se réunit à la demande du directeur de l'UFR ou du Président de la Commission. Le Président de la Commission Recherche est élu par le Conseil d'UFR parmi les membres du Conseil** »

Une longue discussion s'engage ensuite concernant la composition de cette Commission. Mme Anne Perrut souhaite que le terme « tendances de la recherche » soit plus clairement défini. Monsieur Thierry Fack intervient pour suggérer qu'un nombre limité de membres soit arrêté. D'autres s'interrogent pour savoir s'il faut indiquer que les membres du Conseil d'UFR en font partie de droit à condition qu'ils en fassent la demande explicite. Monsieur Chamarie rappelle que la Commission Recherche n'a qu'un rôle consultatif. En fin de compte, un consensus aboutit à la formule suivante « **La commission recherche est composée de tous les membres du Conseil d'UFR qui en font la demande auxquels s'adjoignent au plus 5 personnalités nommées par le Conseil d'UFR** ».

- Commission des Thèses :

Monsieur Chamarie signale que jusqu'à présent ne figuraient dans le règlement intérieur que la Commission Formation et la Commission Recherche. Il propose d'y rajouter la Commission des Thèses, qui fonctionne depuis l'année dernière. Un texte précisant les modalités d'attribution et de fonctionnement de cette commission existe déjà. Aucune modification n'est proposée. Ce texte est donc inclus en l'état dans le règlement intérieur.

Aucun membre de l'UFR n'ayant de remarque complémentaire à formuler, Monsieur Chamarie soumet au vote le règlement intérieur ainsi modifié (document annexé au présent PV). Les modifications sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil d'UFR reçoit à 18h30 Monsieur Joseph LIETO, Directeur de l'ISTIL, invité à présenter le projet de création d'une Ecole Polytechnique Universitaire.

J. Liéto explique que ce projet de l'Université est antérieur à sa récente nomination comme Directeur de l'ISTIL et qu'il a été chargé par le Président d'en étudier la faisabilité. Le dossier doit être bouclé en novembre 2005 pour s'intégrer dans le prochain contrat quadriennal. Il y a une volonté de regrouper les forces existantes pour une plus grande lisibilité des formations d'ingénieurs à l'UCBL. La future EPU devrait intégrer le réseau français Polytech (exigence : 250 étudiants). J. Liéto pense qu'une filière Mathématiques Appliquées dans des spécialités à discuter peut être envisagée au-delà de la filière MCS actuelle de l'ISTIL. Avantages : plus de moyens (H/E de 40) ; le titre d'ingénieur ouvre plus de portes au niveau des débouchés professionnels ; il donne l'équivalent d'un Master ST.

A une question de Thierry Fack concernant le recrutement des élèves, J. Liéto confirme que les étudiants de la Licence de Maths auraient la possibilité d'intégrer l'EPU sur concours et qu'il est aussi prévu des parcours spécifiques à partir du L2 (certificats préparatoires).

Marc Chamarie souligne que les forces en Mathématiques susceptibles de participer à l'EPU sont actuellement impliquées dans le Master pro d'Ingénierie Mathématique ; de plus, la formation d'ingénieurs étant sélective, le Master ne recruterait plus que difficilement de « bons » étudiants. Bref, le projet aurait pour conséquence la disparition pure et simple de ce Master.

Pour Monsieur Liéto, la vraie question est de savoir quel est le meilleur moyen aujourd'hui pour placer professionnellement nos étudiants.

Après le départ de Monsieur Liéto, Monsieur Chamarie invite les membres du Conseil à faire part de leurs réactions afin que le Conseil se détermine sur la réponse à donner. Anne Perrut pense que c'est trop tôt et s'inquiète du risque de paupérisation de nos filières de formation. Emmanuel Gueffif et Stéphane Attal s'inquiètent que de nouvelles filières d'ingénieurs risquent d'être mises en place au détriment des filières proprement universitaires.

Le temps de la réflexion étant nécessaire, Monsieur Chamarie propose le planning suivant :

- Mener une discussion interne au sein du Master Pro, pour recueillir les avis des uns et des autres.
- Réunir une commission Formation avec un ordre du jour consacré à ce sujet.
- Prendre une décision lors du prochain Conseil d'UFR.

### 3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : composition de la Commission Recherche et désignation de son Président

Monsieur Marc Chamarie expose les 3 étapes à mettre en œuvre :

- 1) Désigner un Président
- 2) Demander aux membres du Conseil s'ils souhaitent faire partie de la Commission recherche
- 3) Réunir un prochain Conseil, au cours duquel le Président de la Commission fera des propositions de désignation des 5 membres extérieurs au Conseil.

Au cours de la présente séance du Conseil, seule peut être traitée la première étape, à savoir l'élection du Président. Stéphane Attal est l'unique candidat. Un vote à bulletins secrets est organisé et le résultat est le suivant : 12 voix pour Stéphane Attal sur les 12 membres votants.

**Monsieur Stéphane ATTAL est donc élu Président de la Commission Recherche de l'UFR de Mathématiques.**

### 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : convention d'intégration de la bibliothèque de mathématiques au SCD

Comme indiqué en début de séance, cet point est reporté à une date ultérieure.

### 5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : compte rendu de la commission formation du 14 avril 2005

Monsieur Michel CRETIN, Président de la Commission Formation, présente le compte rendu de la commission formation qui s'est réunie le 14 avril 2005 (document annexé au présent PV).

Une décision est à prendre par le Conseil d'UFR concernant la réduction des spécialités de M1 pro de 4 à 2 (SITN et INGENIERIE du RISQUE). L'unanimité des membres présents donne un avis favorable à ce regroupement, qui revêt néanmoins un caractère officieux, puisque au niveau de l'habilitation, le M1 Pro ne comporte qu'un seul parcours.

6ème point à l'ordre du jour : questions diverses

Monsieur Claude Roger demande que soit relaté dans le PV de cette séance le problème rencontré par un étudiant (particulièrement brillant) en M2 qui était agrégé et auquel le Recteur de l'Académie de Lyon a refusé une disponibilité nécessaire à la préparation d'une thèse.

La séance est levée à 20h10.

Marc CHAMARIE, Myriam CHAMBE